

# Le Saint-Mitréen

18

Journal municipal  
Janvier 2024



## Entretien avec Monsieur le Maire



Ville de Saint Mitre les Remparts



[www.saintmitrelesremparts.fr](http://www.saintmitrelesremparts.fr)

# Sommaire

2	<b>Édito</b>
3	<b>Recensement de la population</b>
4-5	<b>Festivités : retour sur Noël</b>
6-7	<b>Entretien avec le Maire</b>
8-9	<b>Dossier spécial : les déchets</b>
10	<b>La culture en partage</b>
11	<b>Festival de l'Imaginaire</b>
12	<b>Cube écoles</b>
13	<b>En bref</b>
14	<b>Portrait   État civil</b>
15	<b>Expression Libre</b>
16	<b>Agenda</b>

## 📞 Numéros et mails utiles :

**Hôtel de ville** : 04 42 80 98 55

> [bureaudumaire@saintmitrelesremparts.fr](mailto:bureaudumaire@saintmitrelesremparts.fr)

**Police municipale** : 04 42 49 91 72 ou 06 20 54 59 31 ou 06 20 54 59 38

> [policemunicipale@saintmitrelesremparts.fr](mailto:policemunicipale@saintmitrelesremparts.fr)

**Collecte des déchets (Pays de Martigues)** : 04 42 13 25 60

> [collecte.paysdemartigues@ampmetropole.fr](mailto:collecte.paysdemartigues@ampmetropole.fr)

**Services techniques** : 04 42 44 03 45

> [servicestechniques@saintmitrelesremparts.fr](mailto:servicestechniques@saintmitrelesremparts.fr)

**Service urbanisme** : 04 42 80 98 41

> [urbanisme@saintmitrelesremparts.fr](mailto:urbanisme@saintmitrelesremparts.fr)

**Pôle social - CCAS** : 04 42 06 74 16

> [ccas@saintmitrelesremparts.fr](mailto:ccas@saintmitrelesremparts.fr)

**Service scolaire jeunesse** : 04 42 06 97 54

> [scolairejeunesse@saintmitrelesremparts.fr](mailto:scolairejeunesse@saintmitrelesremparts.fr)

Le Saint-Mitréen n°18

Directeur de publication : Vincent Goyet

Rédaction : Loretta Jobard - Élus

Crédits photos : Céline Parenté, Élus, Services Communication et Techniques, Rémi Baignel, Cyril Catenne, DR

Réalisation : Service Communication

Tirage : 3100 exemplaires

Périodicité : 6 numéros annuels

Dépôt légal : 1<sup>er</sup> semestre 2024

N°ISSN : 1636-1652

Le bulletin est imprimé sur un papier PEFC.

Impression : Mosaïques Impressions, St-Victoret

Ne pas jeter sur la voie publique.

# L'édito



Chères Saint-Mitréennes, chers Saint-Mitréens,

« La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée. »

Ainsi est rédigé l'article 1<sup>er</sup> de notre Constitution. La dernière phrase relative à son organisation décentralisée ne date pas de 1958, mais d'une réforme de 2003, visant à garantir le rôle des collectivités territoriales comme échelon fondamental d'administration de notre pays.

Or, depuis plusieurs années, de très nombreux élus locaux font le constat des entorses à ce principe de subsidiarité, les Gouvernements successifs réduisant toujours plus les marges de manœuvre des communes, en réduisant leurs dotations, en limitant les leviers de la fiscalité locale, en leur retirant des compétences de proximité.

Pire : alors que la France traverse une crise du logement, qui devrait logiquement conduire à prendre des mesures facilitant le secteur de la construction, l'Etat multiplie au contraire les contraintes administratives, et dans le même temps se permet de sanctionner les communes qui ne remplissent pas les objectifs délirants fixés par les préfets. A Saint-Mitre-les-Remparts, qui compte seulement 6000 habitants et environ 3000 habitations, le préfet des Bouches-du-Rhône exigeait ainsi la construction de 265 logements sociaux supplémentaires entre 2020 et 2022 ! Un chiffre totalement irréaliste, qui nécessite du temps, du foncier, mais aussi la construction d'un groupe scolaire, donc la révision de notre PLU, elle-même freinée par... l'Etat, qui a transféré cette compétence à la métropole, dont les délais sont beaucoup plus longs qu'auparavant.

Nous ne sommes qu'un exemple parmi d'autres : plusieurs dizaines de communes sont confrontées à la même situation dans notre seul département, plusieurs centaines en France, sur les 1031 communes soumises à ce dispositif.

Mais il y a pire qu'une loi imparfaite : il y a une loi mal appliquée. Alors qu'il est tenu d'apprécier les efforts engagés par chaque commune pour répondre à ces objectifs de construction, l'Etat ne respecte pas cette obligation, qui devrait pourtant lui permettre d'agir avec discernement.

La commune va donc saisir dans quelques jours le tribunal administratif, afin de défendre le respect du droit, et d'une application juste de la loi SRU. Défendre notre commune est et restera notre ligne de conduite. La bonne tenue de nos finances nous le permet et nous l'impose tout autant.

**Vincent Goyet**  
Maire de Saint-Mitre-les-Remparts



## Recensement de la population

Cette année, la commune a réalisé le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants ont été recensés du 18 janvier au 17 février 2024.

Depuis début janvier, les agents recenseurs recrutés par la commune étaient sur le terrain, afin de procéder au recensement obligatoire de la population de la commune.

### Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

- Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
- Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...
- Identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site :

[www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

## Merci à tous nos agents recenseurs !



# De belles fêtes

Des temps forts

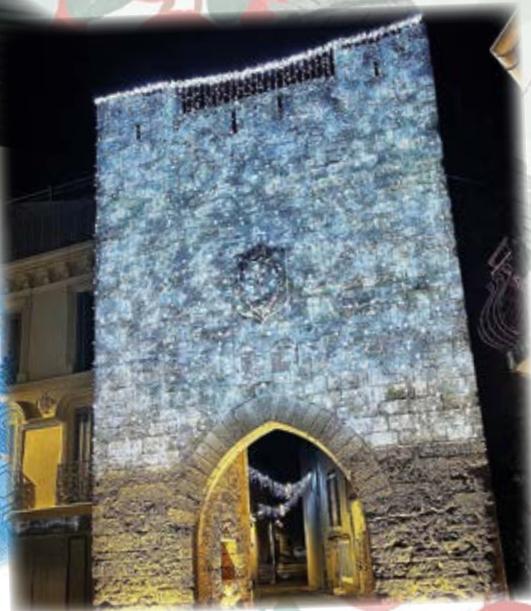
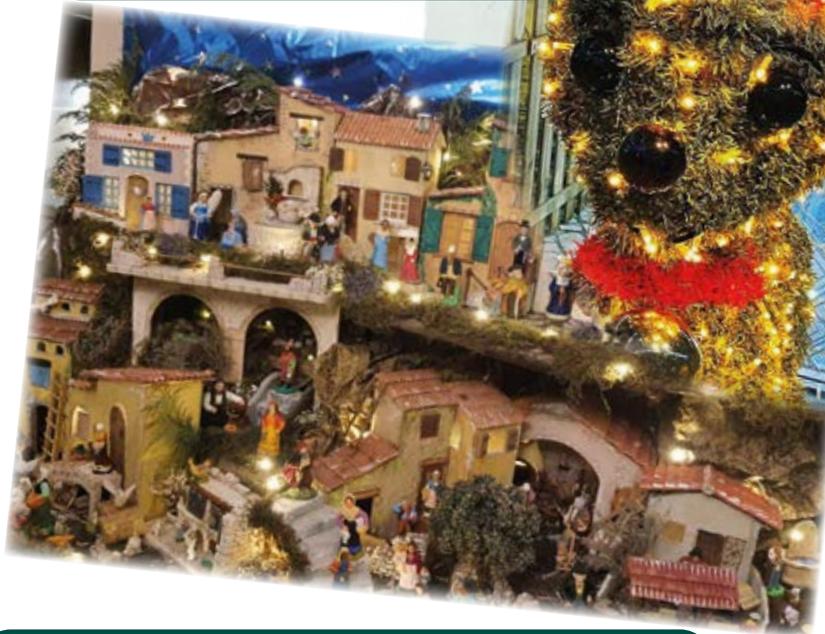


Des animations



# es de fin d'année !

## De la décoration



## Pour des fêtes réussies !





## Entretien avec le Maire

Projets en cours ou à venir, vision de la commune et du service public, état des finances : en ce début d'année, nous faisons le point dans ce nouveau numéro avec Monsieur le Maire Vincent Goyet.

**Monsieur le Maire, en ce début d'année, quel est votre état d'esprit ?**

**Vincent Goyet :** Je suis résolument **positif et combatif**, pour continuer à porter l'**action municipale**, et **défendre notre commune et ses habitants**. Le rôle du maire est une **mission exigeante** au quotidien, mais **c'est une mission qui a du sens**, comme je l'ai rappelé lors de la cérémonie des vœux à la population.

**De grands projets sont en cours : pouvez-vous nous en dire plus ?**

**V.G. :** La première moitié du mandat a été consacré à **réaliser plusieurs grands projets** : la **Maison de la Jeunesse**, le réaménagement du **parking don du sang**, ou encore le **deuxième terrain de notre complexe sportif**. Parallèlement, nous avons initié les **aménagements littoraux** et lancé de nombreuses études pour **préparer les grands travaux à venir** pour les prochaines années.

Le premier de ces chantiers, c'est bien évidemment **la rénovation de notre cœur de village**. Si le projet initial se limitait à la place Neuve, il est rapidement apparu pertinent d'en profiter pour reprendre également les voiries très dégradées à l'intérieur de nos remparts historiques. L'objectif consiste d'abord à **réarborer ces espaces pour retrouver un cadre de vie attractif et convivial**. Nous prévoyons également quelques places de **stationnement de proximité et une zone de livraison** pour faciliter la circulation et l'activité commerciale. Nous travaillons également à **l'implantation d'un restaurant sur la place Neuve**.



**Les projets réalisés depuis le début du mandat (de gauche à droite de haut en bas) : la Maison de la Jeunesse, le parking don du sang, le deuxième terrain de notre complexe sportif, la plage de Massane.**

Nous serons particulièrement soucieux du **choix du revêtement pour simplifier les mobilités**. Une **commission extra-municipale** composée d'élus, de riverains et de représentants associatifs va permettre d'affiner ce beau projet avant sa **réalisation prévue fin 2024 début 2025**.

S'agissant du littoral, nous nous sommes inspirés du **réaménagement qualitatif réalisé ces derniers années à Saint-Chamas**. Accompagnés d'un bureau d'étude, nous **préparons le lancement d'un concours d'architecte afin de**

**repenser notre littoral urbain**, de Varage à Patorgue, y compris les arrières-plages, en appréhendant l'ensemble des enjeux : **promenade littorale, parkings relais en retrait du trait de côte, circulations apaisées, groupe scolaire, port de plaisance, boutiques et restaurants...** La beauté de notre étang et de notre territoire sont des **atouts à préserver et à valoriser**. C'est un travail de fond qui est réalisé avec l'ensemble des villes du pourtour de l'étang au sein du GIPREB, et désormais le soutien non seulement de la Métropole, mais aussi de l'État, dont nous attendons néanmoins la concrétisation

des engagements.

À Varage, nous prévoyons également **la rénovation de l'espace de loisirs**, situé à côté de la salle polyvalente. Ce site, dont les équipements apparaissent aujourd'hui très dégradés, va bénéficier d'un **réaménagement pour en faire une aire multigénérationnelle** avec une **zone dédiée à la pétanque**, et une **zone dédiée à la jeunesse avec un nouveau city stade**, complété par une **piste spécialement conçue pour la pratique de la glisse** : rollers, BMX, trottinettes... Il est important que les habitants de Varage et Massane puissent disposer eux aussi en proximité d'un **lieu convivial, de jeux et de loisirs, sans avoir besoin de se rendre sur le plateau**.

**Côté service public vous avez opéré beaucoup de changements : reprise en main propre de l'action sociale, accueil de plus d'enfants au centre de loisirs, prochainement l'équipement d'un dispositif de recueil pour les demandes de passeport et/ou CNI... Quelle est votre vision sur le sujet ?**

**V.G.** : Saint-Mitre-les-Remparts est une commune forte de **150 agents répartis sur une trentaine de sites municipaux**. Ils apportent au quotidien de **nombreux services à la population**. L'objectif constant consiste à œuvrer pour **optimiser nos moyens humains et matériels**. Ce qui implique de **repenser en permanence notre organisation** dans une logique d'efficience. C'est ce que nous avons réalisé avec **la restructuration autour de quatre grands pôles** :

- aménagements et performance publics
- familles et solidarités
- rayonnement
- fonctions supports (RH, finances...).

Ces pôles nous permettent de **réfléchir en transversalité et améliorent les conditions de travail de nos agents**, mais aussi de dégager les marges de manœuvre pour de nouveaux services : nous espérons pouvoir déployer dès cette année **la délivrance de pièces de d'identité** à l'accueil de notre hôtel de ville.

**Quid des financements ? La commune a été lourdement sanctionnée par les services de l'État, car jugée carencée en logements sociaux...**

**V.G.** : Nos efforts engagés depuis trois ans pour **reconstituer nos capacités d'autofinancement** portent leurs fruits.



**Les services sont désormais réorganisés en plusieurs pôles.**

**L'endettement apparaît maîtrisé et les recettes progressent**, nous permettant de projeter sereinement – mais raisonnablement – nos investissements futurs.

Dans ces circonstances, **l'aggravation du prélèvement opéré par l'État est un véritable scandale**. Un recours sera donc déposé devant le tribunal administratif pour **contester l'arrêté de carence** frappant injustement notre commune, en dépit des nombreux projets de construction engagés (Bonfilhon, Sainte-Victoire, plateau des Calieux, Zac de l'Anglon...).

Nous contestons **l'absence de respect de la procédure prévue par la loi**, les commissions saisies par le préfet ne l'ayant pas été dans les délais nécessaires à un examen réel et sérieux de notre situation.

Nous contestons en particulier **l'absence de contradictoire**, malgré les éléments transmis au préfet, au sous-préfet, et à leurs services.

Nous contestons enfin la disproportion manifeste des sanctions, qui découle de cette absence d'examen réel de nos projets, mais aussi de la non-prise en compte de la conjoncture et des freins

dont l'État est parfois directement responsable, déplorant les effets dont il est pourtant la cause.

Pour rappel, **sur les 35 000 communes que compte la France, seules un millier sont tenues d'atteindre un objectif de 25% de logements sociaux**. Quelle que soit leur taille, leur physionomie, leurs contraintes, leur isolement, leur dynamisme, ou encore leur capacité à offrir des emplois à leurs habitants. Et **les deux tiers n'ont pas encore atteint ce seuil souvent irréaliste, dans des délais intenablement décidés par des technocrates hors-sol**.

Près de 40 communes dans notre département sont dans une situation similaire.

Mais il y a pire qu'une loi imparfaite : **il y a l'application idéologique, déconnectée des réalités, qui en est faite dans les Bouches-du-Rhône**. Il y a la **majoration de notre amende, dans des proportions délirantes**.

Nous croyons qu'il **existe encore une Justice dans notre pays**, qui se fixe pour norme le respect du Droit, et non pas des injonctions gouvernementales.

**Faire les poches des communes n'aidera ni à combler le déficit sidérant creusé par l'État, ni à baisser les taux d'emprunt, ni à trouver du foncier, ni à accélérer le rythme de construction des logements**.

Malgré cette situation, **nous prévoyons cette année encore, de voter notre budget sans augmenter les impôts** : c'est le fruit de notre bonne gestion. J'en profite pour adresser **mes félicitations à notre service comptabilité**, qui atteint une note de 100% à l'indice de pilotage de la qualité des comptes de la commune, certifié par la trésorerie publique. **Bravo à elles !**



**La future aire multigénérationnelle inclura une aire dédiée à la glisse, en plus de la zone de pétanque et du nouveau city stade.**



## Dossier spécial : gestion des déchets

La gestion des déchets est une compétence métropolitaine : encombrants, compostage, collecte, taxe d'enlèvement des ordures ménagères, on fait le point.

La propreté de nos rues est un enjeu quotidien pour notre cadre de vie et notre bien-être. Mais plus largement, la gestion de nos déchets est aussi un enjeu majeur pour notre territoire et pour notre planète.

A Saint-Mitre-les-Remparts, depuis le début du mandat, la municipalité a pris à bras-le-corps ce sujet : **installation de corbeilles publiques, acquisition de matériels adaptés pour nos services techniques municipaux, instauration d'opérations ponctuelles de nettoyage, rappels des consignes auprès des habitants, installation de zones de tri aux arrières-plages...** Individuellement et collectivement, nous devons prendre nos responsabilités, mais aussi apporter davantage d'attention à chacun de nos gestes de consommation : **le meilleur déchet reste celui que nous ne produisons pas.**

### Habitant et acteur du traitement

Les habitants sont les premiers acteurs d'un cycle vertueux. Pour les accompagner, la Métropole a mis en place des points d'apports volontaires d'emballages, de papier et de textile, ainsi que des déchèteries fixes ou mobiles. L'institution assure également la dotation de composteurs individuels ou collectifs. Vous pouvez ainsi faire toutes vos demandes auprès de leurs services,

via le numéro unique dédié :

**0 800 94 94 08**

### Dysfonctionnements collecte

C'est aussi elle qui est en charge de la **collecte des ordures ménagères ainsi que du tri**, avec, malheureusement, des dysfonctionnements ponctuels. Si vous constatez que la collecte n'a pas pu être effectuée dans votre quartier, **n'hésitez pas à contacter le numéro donné ci-dessus afin de faire votre signalement.** Ce centre d'appel répond aux questions des habitants concernant la thématique des déchets (problème de collecte, débordement de colonne de tri,...) du lundi au vendredi sans interruption de 8h00 à 18h30, et le samedi sans interruption de 7h30 à 17h30.

La réception de ces appels par cette plateforme téléphonique permettra de vous délivrer un numéro de demande/d'intervention et ainsi d'assurer un suivi.

Parallèlement, **les échanges se poursuivent entre la municipalité et les services concernés**, afin de trouver les moyens pour **remettre en place une collecte satisfaisante.** Un nouveau document indiquant les jours de collecte par secteurs est d'ailleurs en cours de rédaction et sera distribué prochainement.

### Et le compostage ?



Depuis janvier, le déploiement, pour les ménages, de solutions de tri à la source des déchets alimentaires (dégradables naturellement), est devenu obligatoire. Les dispositifs sont multiples, conjoints ou complémentaires, en fonction de la situation des ménages concernés (en appartement, en maison individuelle).

Sur le territoire métropolitain, ces solutions passent, dès que c'est possible, par la mise à disposition de composteurs individuels ou collectifs pour les habitants disposant d'un accès à un espace extérieur propice, ou de lombricomposteurs pour les usagers volontaires et résidant en appartement. Vous pouvez les commander auprès de la Métropole, via le site :

[www.dechets.ampmetropole.fr](http://www.dechets.ampmetropole.fr)

La collecte des déchets alimentaires en bornes (apport volontaire), comme il en existe déjà pour les emballages ou le verre, se développe en parallèle. Notre commune devrait en être pourvue en 2026.

## Quid des encombrants et déchets verts ?

Si théoriquement c'est à la Métropole de se charger du ramassage des encombrants et des déchets verts, c'est pour l'instant **la commune qui s'en occupe.**

**Chacun doit apporter lui-même ses encombrants de manière systématique dans les déchèteries métropolitaines les plus proches.** Idem pour les déchets verts qui ne seraient pas emballés dans les sacs translucides.

**A titre exceptionnel,** les encombrants ne rentrant pas dans un véhicule léger et ne pouvant être transportés par une personne, peuvent être pris en charge par les services techniques municipaux, **sous conditions et inscription uniquement :**

**04 42 44 03 45**

**Attention : 10 sacs au maximum seront dorénavant ramassés pour les déchets verts.**

Pour rappel, **il est interdit de laisser abandonner dans la rue, devant chez soi ou encore devant les points d'apport volontaire.** Tout contrevenant sera systématiquement verbalisé à hauteur de 35€ (R632-1 du Code pénal).

## Pourquoi la TEOM augmente ?

La **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)** est une taxe annexée à la **taxe foncière : c'est la Métropole qui en fixe le taux.** La loi prévoit que la Métropole Aix-Marseille-Provence dispose de 10 années suivant sa création pour harmoniser le taux de TEOM d'ici 2026.

**L'harmonisation progressive des taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères initiée en 2021 par les ex-territoires s'est poursuivie en 2023 pour les communes dont le taux de TEOM se situait en dessous du taux de 14%.**

Ainsi, en 2023, deux taux sont appliqués sur le territoire Métropolitain : 14% pour l'ensemble des communes excepté Marseille dont le taux est fixé à 18,1%.

Cette harmonisation progressive du taux de TEOM permet d'assurer une plus grande équité des contribuables du territoire métropolitain face à l'impôt.



## Et les pour les commerces ?

**Une redevance spéciale pour les professionnels, publics ou privés, a désormais cours depuis le 1<sup>er</sup> janvier. Explications.**

**Les professionnels sont soumis à de nouvelles obligations en matière de gestion et collecte des déchets, notamment le versement d'une redevance spéciale.**

### Qui est concerné ?

Tous les producteurs et détenteurs de déchets (entreprises, commerces, administrations - mairies incluses -), depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Cette contribution est adaptée à chaque type de producteur.** Elle a pour objectif de **financer la collecte et le traitement des déchets produits par les professionnels** qui peuvent être assimilés aux ordures ménagères, lorsque celle-ci est assurée par le service public de la Métropole. Il est à noter que cette redevance spéciale **« est incitative au tri et à la réduction des déchets ».**

Pour rappel, la loi AGEC de 2020, oblige le professionnel au tri des déchets valorisables à partir de 1100 litres produits par semaine, pour les **plastiques, emballages, papiers, cartons, verre et métal** et dès le premier gramme pour les déchets alimentaires.

Pour la collecte des déchets résiduels (hors recyclables ou valorisables à partir de 1100 L/sem) et située hors zones d'activités (non collectées par la Métropole), chaque professionnel est libre de choisir son mode de collecte : **soit faire appel à un prestataire privé agréé (sous contrat) ou bien recourir au service public de la Métropole sous certaines conditions.**

Du côté de Saint-Mitre-les-Remparts, la municipalité va organiser une réunion avec l'ensemble des commerces du village afin de faire un point sur la situation. Un flyer leur sera distribué prochainement.

## Et dans nos cantines ?

Les élèves qui mangent au restaurant scolaire ont déjà eu l'occasion d'être sensibilisés à la lutte contre le gaspillage alimentaire : des pesées ponctuelles de la quantité des déchets de repas ont été réalisées à plusieurs reprises.

Nous allons très prochainement mettre en place le tri des bio-déchets dans les restaurants scolaires (et aussi municipal) : cela nécessite une éducation des enfants à la réduction des déchets en choisissant au self des assiettes adaptées (petite faim ou grosse faim) et aussi une formation du personnel municipal et des animateurs pour accompagner les élèves dans la prise du repas.

Les bio-déchets seront ensuite traités par une entreprise (financée par la commune) qui les transformera en compost : celui-ci sera utilisé pour amender les jardins pédagogiques des écoles ainsi que les espaces verts communaux.



## Installation d'une boîte à livres : la culture en partage

Elle est d'ores et déjà installée, près de la fontaine de la mairie : une boîte à livres, dont le concept est simple : on emprunte, on rapporte, ou on met l'un de ses livres à la place.

Le concept tient à cœur à Marie-Paule Dellarovere, conseillère municipale dédiée à la programmation culturelle. Il faut dire elle l'a en projet depuis quelque temps déjà : l'installation d'une boîte à livres, "parce que la culture, ça se partage".

L'idée est simple, aussi appelée bibliothèque de rue, la boîte à livres permet de découvrir de nouveaux ouvrages, mais aussi de déposer les siens, qui prennent parfois la poussière sur les étagères. On emprunte, on rapporte, et/ou on en met de nouveaux.

Cette boîte à livres, réalisée par l'un de nos agents aux services techniques, prend la forme d'une ruche, et appelle déjà à en installer d'autres. Il est prévu d'en fabriquer pour différents quartiers, voire d'inciter les habitants à en faire eux-mêmes !

Des particuliers ont d'ailleurs déjà pris cette initiative, notamment durant les confinements dus au Covid.

C'est l'occasion de découvrir, ou de faire découvrir et partager, et ce, gratuitement !



**Marie-Paule DELLAROVERE**  
Conseillère municipale déléguée à la programmation culturelle

“ C’est avec le plus grand plaisir que nous mettons à disposition de tous les Saint-Mitréens cette boîte à livres, qui laisse la liberté à chacun d’avoir accès à la lecture, et donc à une certaine forme de culture. La suite au prochain chapitre ! »





# Festival de l'Imaginaire

Samedi 13 avril 2024 de 10h à 18h  
au théâtre de la Manare

**Spectacles de combats de sabre laser**



avec la  
*Light*  
**Saber compagnie**

**Jeu video, manga, fantasy,  
science-fiction,  
concours de cosplay**

Entrée libre  
Restauration sur place - Foodtruck



Médiathèque municipale Charles Rostaing 04 42 49 15 11



Le CEREMA (établissement public accompagnant l'État et les collectivités territoriales pour l'élaboration, le déploiement et l'évaluation de politiques publiques d'aménagement et de transport) est l'organisme qui nous accompagne dans le cadre de Cube écoles.



## Cube écoles : les écoliers sensibilisés

Cube écoles, c'est un défi ludique, pour faire de la réduction de la consommation d'énergie en y associant les élèves et les équipes pédagogiques au travers d'un concours. En novembre dernier, un pré-diagnostic a été établi au groupe scolaire Jean Rostand, premier point d'étape du projet, en compagnie de deux élèves ambassadeurs. Compte-rendu en images !



Nos deux élèves ambassadeurs Clémence et Tiago, en classe de CM2.

Merci à eux !



Réunion d'avant visite, avec le directeur d'école, les services de la mairie, et le CEREMA.



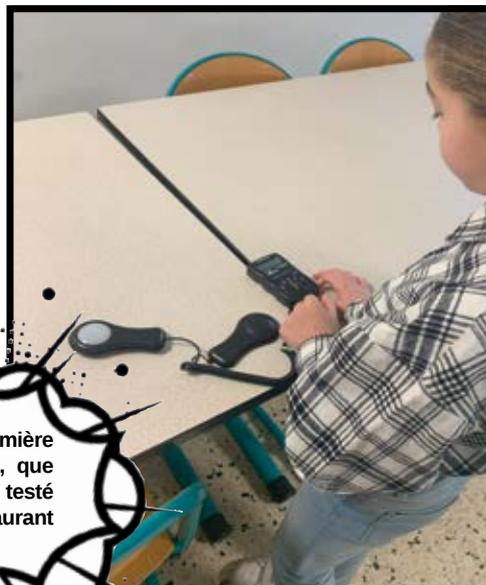
On se rend à la chaufferie, et on constate les flux chaud/froid.



On teste le voltage avec un appareil spécial.



On mesure la lumière avec le luxmètre, que les élèves ont testé dans le restaurant scolaire.



Et enfin, les températures des chauffages !

## Un maître yogi à Saint-Mitre-les-Remparts



L'association de yoga de Saint-Mitre-les-Remparts, 'Ici et Maintenant', a accueilli en janvier, un maître yogi Jayaprakas Narayanan, né au Kérala, disciple dès l'âge de 6 ans du grand maître de mudrā, Pallipuram Gopalan Nair.

En 1988, il fonde sa propre école et en 2012 il reçoit le prix du meilleur artiste et du meilleur professeur, le Kalashethra Award (académie des arts traditionnels indiens).

Il a animé sur Saint-Mitre deux jours de conférences et de pratiques des mudrās, étant un grand maître dans cet art millénaire d'origine védique.

Enseignement en harmonie avec les sons et le souffle, synchronisation entre action et pensée, exercices de yoga des yeux...

Les participants ont largement apprécié et sont prêts à renouveler cette expérience.

En attendant d'accueillir de nouveaux maîtres yogi, ils vont poursuivre leurs cours de Hatha yoga pour cultiver énergie et calme intérieur.

Pour les rejoindre :

**ICI ET MAINTENANT**  
Yoga, détente et relaxation  
Tél : 04 42 49 18 11  
assoietmaintenant@hotmail.fr

## Parlez-vous provençau ?

### A comme ...

Aganter : Attraper : « On s'est fait aganter par le papet »

Aï : Àne (associé généralement à « tronche » ou « teste ») : « Oh, teste d'aï, écoute un peu quand je te parle ! »

An Pèbre : Cette expression sert à désigner le temps éloigné dans le passé. « Vé, mon ordinateur, y date de l'an pèbre ! »

## Un service de nettoyage voitures - tissus à domicile !



Wash'n'go13, c'est le nom de l'entreprise de Matteo Mencacci, jeune saint-mitréen, qu'il a créé il y a quelques mois.

Il propose des prestations de nettoyage, directement à domicile : intérieur véhicule, extérieur véhicule, nettoyage moto complet, injecteur, extracteur, désinfection, nettoyage tissus : canapé - coussins - chaises - matelas - tapis - moquette - sièges.

Soucieux de l'environnement, il utilise des produits de qualité ainsi que des shampoings sans eau et le plus possible un appareil vapeur.

Pour le contacter :

**WASH'N'GO13**  
Matteo Mencacci  
07 78 80 14 01  
13wash.n.go@gmail.com

## Une exposition sur la laïcité



Parce que la laïcité est l'un des principes fondamentaux de notre République, la commune a accueilli une exposition intitulée 'Le livre géant de la Laïcité'. Élaborée par le département des Bouches-du-Rhône, et à travers une installation moderne et ludique, le thème de la laïcité raconte son histoire et son importance fondamentale pour notre démocratie.

Les élèves de CM2 des écoles Jean Rostand et Édouard Vaillant ont bénéficié de visites privilégiées, assorties de jeux éducatifs, le tout encadré par les délégués départementaux de l'Éducation Nationale.

## Ouverture d'un Lieu d'Accueil Enfants-Parents !



La municipalité est heureuse de vous annoncer la création d'un lieu d'accueil enfants parents grands-parents, aussi appelé LAEP. Ainsi, une permanence est instaurée une fois par mois, le jeudi après-midi de 14h à 17h30, à la Maison de la Jeunesse, c'est gratuit et sans inscription. Toutes les dates sont à trouver dans l'affiche ci-dessus.

### Qu'est-ce qu'un lieu d'accueil enfant-parent (LAEP) ?

Le LAEP (lieu d'accueil enfant-parent) est un lieu convivial pour les petits et pour les grands ! On peut passer du bon temps avec son bébé, partager nos expériences avec d'autres parents, et rencontrer des professionnels formés à l'écoute. Pour bébé, c'est l'occasion d'explorer un nouvel environnement et de jouer avec d'autres enfants.

Un lieu d'accueil enfant-parent accueille tous les enfants de moins de 6 ans avec leurs parents ou un autre adulte familial (grands-parents, proches...). C'est un espace de jeu et de discussion et un lieu de rencontre, pour les enfants comme pour les parents.

Pour bébé, le LAEP est un lieu idéal pour être avec d'autres bébés. Bébé explore aussi de nouveaux environnements et découvre de nouvelles personnes. Cela le prépare à la séparation avec son parent ou à l'entrée en crèche.

Infos : 04 42 06 74 16

## Portraits : les couples Marchand-Kinda, nos médaillés 2024

Cette année, la traditionnelle médaille de la ville, remise lors de la cérémonie des vœux à la population, a été décernée non pas à une personne, mais à deux couples : Nadine et Francis Marchand, et Lucette et Vincent Kinda.

### Engagements associatifs

Les deux couples sont des figures incontournables de la vie associative saint-mitréenne et, pour leur engagement au sein de notre communauté, la municipalité a tenu à les remercier et les féliciter.

Nadine et Francis ont tous les deux été enseignants. Nadine s'occupe en plus de la chorale, et recrée, avec l'aide de Francis, car l'un ne va pas sans l'autre, le carnaval, halloween, et la fête de la musique en constituant un comité animation.

Le couple intègre parallèlement l'association du don du sang dans les années 70, et Francis en devient président en 1995. Cette même année, ils rejoignent Chante-Lyre. Ils participent

également activement à l'organisation de la fête de l'abeille à laquelle vous assistez chaque année, et ont organisé le Téléthon durant 9 ans.

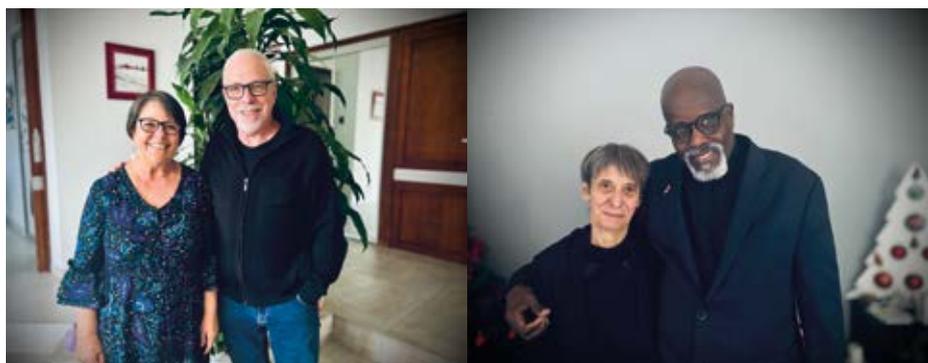
Pour Vincent et Lucette, c'est d'abord une jolie histoire d'amour, une rencontre à bord d'un avion, qui les mènera finalement à Saint-Mitre-les-Remparts.

Un engagement commun, aussi, puisqu'ils sont tous deux membres depuis longtemps de l'association le Souvenir Français, respectivement président et

vice-présidente.

Ce devoir de mémoire, auquel ils sont si attachés, trouve malheureusement son écho dans notre actualité internationale : se souvenir, pour ne pas recommencer. Alors ils interviennent en milieu scolaire, organisent et sont de toutes les cérémonies commémoratives, œuvrent toute l'année pour ne pas oublier. Ne pas oublier tous ceux qui ont combattu, et pourquoi ils ont combattu.

Félicitations à eux quatre !



De gauche à droite : Nadine et Francis Marchand, et Lucette et Vincent Kinda.

## ÉTAT CIVIL



### Naissances

Noé Lucas Rémi RIGOLLIER PAKULIC né le 02 juin 2023 à Vitrolles

Marco Robert Ludovic PADILLA né le 22 septembre 2023 à Martigues

Charlie Mélody Joanna JULLIEN-PALETIER née le 13 novembre 2023 à Martigues

Elliott Paul Pierre SEVESTRE né le 14 novembre 2023 à Martigues

James Jean-Michel Joël Pierre BOCQUET né le 28 novembre 2023 à Aix-en-Provence

Nathanaël Christopher DERANSI SOLER né le 29 novembre 2023 à Martigues

Dimitri Alain Olivier VEROVE né le 30 novembre 2023 à Marseille 8<sup>ème</sup> arrondissement

Giulio Alexandre Roman SEVERIAN né le 16 décembre 2023 à Martigues

Éléonore Martine Brigitte GONZALES née le 18 décembre 2023 à Marseille 8<sup>ème</sup> arrondissement



### Mariages

Sandrine COGLIANDRO et Sébastien ESPANET mariés le 16 décembre 2023



### Décès

Serge GRANGIER décédé le 02 novembre 2023 à Istres

Evelyne GONZALÈS VENIOU décédée le 04 novembre 2023 à Saint-Mitre-les-Remparts

Max HORNING décédé le 17 novembre 2023 à Martigues

Josette AYEN née CAZORLA décédée le 19 novembre 2023 à Saint-Mitre-les-Remparts

Marie GADÉA née BALAYÉ décédée le 21 novembre 2023 à Saint-Mitre-les-Remparts

Claude COHEN décédé le 28 novembre 2023 à Istres

Nicole TEMPLE née CLÉMENT décédé le 04 décembre 2023 à Martigues

Désiré GHIBAUDO décédé le 05 décembre 2023 à Saint-Mitre-les-Remparts

Claude CAMBRA décédé le 09 décembre 2023 à Saint-Mitre-les-Remparts

Jaime BRETON décédé le 09 décembre 2023 à Martigues

Marie NAVARRO née GALY décédée le 12 décembre 2023 à Saint-Mitre-les-Remparts

Suzanne VIELCANET née PORTERIE décédée le 23 décembre 2023 à Saint-Mitre-les-Remparts

Christian MIJOLE décédé le 24 décembre 2023 à Martigues

Paul FLOCCO décédé le 02 janvier 2024 à Saint-Mitre-les-Remparts

Michel RAULSHAUSEN décédé le 02 janvier 2024 à Saint Avold

Nicole DURAND née ARNAUD décédée le 05 janvier 2024 à Saint-Mitre-les-Remparts

Georgette ROLLOT née MOLZ décédée le 10 janvier 2024 à Martigues

Antonin MIHIERE décédé le 13 janvier 2024 à Saint-Mitre-les-Remparts

Jean-Claude VULIN décédé le 13 janvier 2024 à Saint-Mitre-les-Remparts

André CLARETON décédé le 13 janvier 2024 à Saint-Mitre-les-Remparts

Viviane MATHIEU née DENOBLE décédée le 15 janvier 2024 à Saint-Mitre-les-Remparts

Arlette BOISSELY née VINCENT décédée le 17 janvier 2023 à Saint-Mitre-les-Remparts

Madeleine THIEBAUT née MARIN décédée le 19 janvier 2024 à Port-de-Bouc

Marie ECKER née JUILLARD décédée le 21 janvier 2024 à Saint-Mitre-les-Remparts

Françoise BARCELLINI née ANANIA décédée le 21 janvier 2024 à Saint-Mitre-les-Remparts



## Saint-Mitre en vie

### Défendre nos administrés

Les démarches administratives en matière d'urbanisme sont un sujet souvent délicat. En zone agricole, seules sont autorisées les installations nécessaires à l'exploitation agricole. Une commission départementale examine chaque demande, afin de permettre au préfet de donner ou non son accord pour déroger au régime d'inconstructibilité.

Or, il arrive que des administrés exercent une activité agricole à titre accessoire, mais sans en vivre. Dans ces cas, la commission départementale adopte une position rigide, en refusant même un simple hangar pour protéger les machines et le matériel contre le vol et les intempéries.

Cette situation absurde nous a conduit en août 2021 à accorder un permis contre l'avis du préfet, lequel s'est empressé d'attaquer l'acte contesté. Par décision du 27 novembre 2023, le tribunal administratif a finalement donné raison à la commune, autorisant le Saint-Mitréen à réaliser son hangar, dix ans après ses premières démarches : saisie du même dossier, la précédente municipalité avait suivi l'avis du préfet et refusé d'accorder le permis.

Quand la cause est légitime, nous sommes capables de défendre les Saint-Mitréens face au préfet. Y compris quand l'administré est le fils d'un colistier de notre opposition. Parce que nous ne faisons pas de différence entre les Saint-Mitréens.

Le préfet n'a pas fait appel.

### Vincent Goyet

## Les Saint-Mitréens avant tout

### Les dérives de l'Anglon

L'Anglon, c'est aujourd'hui un terrain vierge en entrée Sud de Ville.

La précédente majorité prévoyait d'y construire progressivement 300 logements, dont une bonne partie en accession sociale à la propriété, ce qui aurait fortement réduit l'amende municipale actuelle pour carence en logements sociaux... et donc nos impôts !

Mais par pure ambition électoraliste, notre Maire, multiplie procès et recours contre l'Etat et ampute tous les projets. Conséquence logique : aggravation de l'amende pour carence (+ 400%) et donc des finances locales plombées pour de longues années.

Gestion aberrante mais néanmoins approuvé en Conseil municipal par une majorité municipale aux ordres de notre Maire.

Suivi d'une presse locale curieusement silencieuse sur les incohérences des affaires.

Quand donc examinera-t-on ces entorses réglementaires qui deviennent légion :

- un camping transformé sans permis en bonne et due forme,
- une autorisation de construction de la piscine d'un élu de la majorité en zone protégée contre l'avis des services de l'Etat,
- des services administratifs municipaux sous tension...

Ces arrangements sont révélateurs d'un pouvoir clanique qui ne vise qu'à favoriser une clientèle locale.

Mais que ces procédés détestables ne vous empêchent pas d'espérer et de souhaiter des jours meilleurs.

Bonne et meilleure année 2024.

### Les Saints Mitréens avant tout

NDLR : Les textes sont retranscrits tels qu'ils nous parviennent, et engagent la responsabilité de leurs auteurs notamment en matière diffamatoire. En l'espèce, une autorisation a bien été délivrée au camping dont il est fait mention.

## FEVRIER

■ **SAMEDI 3 FÉVRIER**  
**LOTO DES POMPIERS**  
 Caserne des pompiers | 18h

■ **SAMEDI 3 FÉVRIER**  
**UNE SOIRÉE AUX COULEURS DE L'ARMÉNIE**  
 Soirée à thème  
 Théâtre de la Manare | 19h  
 Billetterie au 04 42 49 04 64

■ **TOUS LES JEUDIS DU 8 FÉVRIER AU 28 MARS**  
**ATELIERS MÉMOIRE POUR LES SENIORS**  
 espace Solidarités (100 rue Robert Giudicelli) | 14h à 16h  
 Sur inscription au 04 42 06 74 16

■ **DIMANCHE 18 FÉVRIER**  
**THÉ DANSE PARTY**  
 Thé dansant  
 Théâtre de la Manare | 15h à 19h  
 Billetterie au 04 42 49 04 64

## MARS

■ **DU 13 FÉVRIER AU 5 MARS**  
**EXPO PHOTOS MARIUS : 5 AUTEURS**  
 F.Jimenez, V.Callens, F.Marchand, D.Strugala et F.Lucchesi  
 Vernissage vendredi 16 février à 18h  
 Médiathèque municipale Charles Rostaing  
 Infos au 04 42 49 15 11



■ **MARDI 5 MARS**  
**AMOUR ET SEXUALITÉ AU MOYEN-ÂGE - DE L'AMOUR COURTOIS...AUX RIBAUTES**  
 Conférence  
 Médiathèque municipale Charles Rostaing | 18h  
 Sur inscription au 04 42 49 15 11

■ **SAMEDI 16 MARS**  
**BAMBOO ORCHESTRA ÉLÉMENTS**  
 Danse  
 Théâtre de la Manare | 20h30  
 Billetterie au 0 442 49 04 64

■ **MERCREDI 20 ET 27 MARS**  
**ATELIERS DE PÂQUES**  
 par Creasab  
 Atelier pour les 5-7 ans, le 20 mars et atelier pour les 8-12 ans, le 27 mars  
 Médiathèque municipale Charles Rostaing | 16h30 à 18h30  
 Sur inscription au 04 42 49 15 11

■ **DIMANCHE 24 MARS**  
**CARNAVAL**  
 Rendez-vous place de la Mairie à partir de 14h  
 Infos au 04 42 49 04 62

